

Contribution de "la linguistique externe" à l'étude de l'ancien français estrumelé (et de trumel/trumeau)

Autor(en): **Lanly, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **28 (1964)**

Heft 109-110

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTRIBUTION
DE « LA LINGUISTIQUE EXTERNE »
A L'ÉTUDE DE L'ANCIEN FRANÇAIS *ESTRUMELÉ*
(ET DE *TRUMEL/TRUMEAU*)

Ce n'est pas le moindre intérêt de nos études de dialectologie ou de géographie linguistique que de contribuer à élucider un certain nombre de problèmes encore obscurs de la langue française ou, d'une manière plus générale, des langues devenues nationales : problèmes de grammaire historique sans doute, problèmes de sémantique historique sûrement : des indications actuelles fournies par les patois archaïques viennent prendre la place de certaines lacunes de l'histoire.

Précisément j'avais remarqué, il y a longtemps déjà, à propos d'un passage d'Aucassin et Nicolette, combien étaient incertains les sens proposés pour l'ancien français *estrumelé*¹. Plus tard j'ai constaté que les philologues, après l'étude de plusieurs exemples où figure ce mot restaient assez perplexes tant pour l'étymologie que pour le sens. Gaston Paris, en 1881, concluait une note de *Romania* en ces termes² : « Quoi qu'il en soit et en attendant qu'un passage plus clair tranche la question, il me paraît en effet maintenant qu'*estrumelé* n'a rien à faire avec *strumella*³. »

Je n'ai pas de passage plus clair à proposer (si ce n'est ceux qui ont été trouvés par la suite) mais j'ai rencontré le mot *estrumelé* encore bien vivant dans le patois occitan du Plateau d'Ussel (Corrèze), ou plus exactement je l'ai toujours connu — même par expérience douloureuse ! — dans mes jeunes années. Je crois qu'il nous permettra d'éclairer un peu

1. *Cil a ces vies capes erases et a ces vies taceles vestures qui sont nu et decauc et estrumelé.* (Édition Mario Roques, p. 6.) Dans le glossaire de cette édition le « mot est traduit par « sans chausses ». Godefroy ne propose que « déguenillé, en haillons ».

2. *Romania*, X (1881), p. 401.

3. *STRUMELLA est un diminutif attesté du latin STRUMA (scrofules, écrouelles). Voir passage cité plus loin de *Romania*, VIII, p. 293.

le même mot de l'ancien français et d'apporter certaines confirmations — certaines restrictions aussi — aux conclusions de Gaston Paris et à celles, plus récentes, de Schultz-Gora¹. Mais il est auparavant nécessaire de rappeler les commentaires successifs de ces savants.

*
**

Suchier avait publié une première édition d'Aucassin et Nicolette; Gaston Paris, dans le compte rendu qu'il en donnait en 1879², faisait cette remarque :

« *Estrumelé* est traduit par « déguenillé, qui a les jambes nues ». Si *estrumelé* venait de *trumel* il ne pourrait signifier autre chose que « privé de jambes » comme *esnasé* [signifie « privé de nez »] et c'est le sens que lui attribue Gachet. Mais, si je ne me trompe, il n'a aucun rapport avec ce mot; il signifie « couvert d'écrouelles, de tumeurs » et vient de *strumella*, diminutif de *struma* ».

Dans une nouvelle édition d'Aucassin et Nicolette, Suchier tint compte de l'observation et adopta cette étymologie et le sens subséquent. Mais, entre-temps, Gaston Paris, ayant reçu un passage nouveau, avait très honnêtement changé d'avis et, après avoir examiné tous les exemples en sa possession contenant indiscutablement *estrumelé*, il concluait³ que le mot se rattachait à *trumel* et semblait signifier « privé du vêtement des jambes »; « toutefois, remarquait-il, pour que ce sens fût assuré il faudrait que *trumel* eût eu ce sens de « vêtement des jambes », ce qui n'est pas impossible, mais ce qui n'est attesté, à ma connaissance, par aucun passage »⁴. Il ajoutait ce que j'ai cité plus haut, à savoir « qu'il lui paraissait maintenant qu'*estrumelé* n'avait rien à faire avec *strumella* ».

La question en était là quand Schultz-Gora la reprit en 1910 dans un article intitulé : « Zur Bedeutung von afrz. *trumel* und *estrumelé* ».

Par le titre de son article (puisqu'il groupe *trumel* et *estrumelé*) il indiquait déjà qu'il adoptait la première étymologie de Suchier (*estrumelé*

1. *Zeitschrift für romanische philologie*, n° 34 (1910), p. 375 à 377.

2. *Romania*, VIII, p. 293 (année 1879).

3. *Romania*, X, p. 400-401 (1881).

4. En fait ce sens était attesté et Gaston Paris en découvrit un peu plus tard un exemple dans Littré, exemple emprunté à Eustache Deschamps. (Cf. *Romania*, X, p. 591), et, plus loin note 1, p. 174.

5. *Zeitschrift für romanische philologie*, n° 34 (1910), p. 375 à 377.

vient de *trumel*) à laquelle, sans qu'il le sût ¹, s'était rallié Gaston Paris : STRUMA et STRUMELLA étaient désormais écartés ². Il lui restait à préciser le sens de *trumel*/*trumeau* et celui de l'adjectif ³ dérivé : *estrumelé*.

Pour *trumel*, Schultz-Gora déclarait un peu inexactes les définitions de Godefroy (jambe, cuisse) et du Dictionnaire général ⁴ (gras de la jambe, partie charnue de la jambe). Il pensait pour sa part que *trumel* avait commencé par signifier « mollet », en particulier d'après cet exemple du roman de Mahomet :

Si te ferras de cel coutiel
U en la cuisse ou ou trumiel.

Sens corroboré d'autre part par l'opposition de deux mots dérivés : *cuis-sières* et *trumelières*.

Schultz-Gora admettait que, par extension, *trumel* avait pu signifier ensuite « la jambe entière », ou « la cuisse » d'après l'exemple suivant :

Du trumel de la cuisse enlève une partie.
(Aye d'Avignon, v. 477)

où il comprend *trumel* comme « gras de la cuisse » — ce qui peut-être peut se discuter, comme on verra.

Dans cet autre exemple :

La mer bat a la roche tout entour li trumel.
(Gaufrey, v. 5066)

trumel lui paraissait désigner la partie inférieure, ou, par métaphore, « le pied » du rocher et on n'a, sur ce point, que des raisons de l'approuver.

Ayant admis que *trumel* signifiait proprement « mollet » ou (peut-être avait-il senti qu'aucun de ses exemples n'indiquait avec précision ce sens de « mollet ») « partie inférieure de la jambe », Schultz-Gora — comme s'il répondait à G. Paris — signalait en outre l'exemple suivant tiré d'Eustache Deschamps par Littré :

Or a chaperons bons et beaux,
Or a chaucés et blans *trumeaux*.

1. Si Schutz-Gora reproche à Gaston Paris de ne pas connaître l'exemple d'Eustache Deschamps relevé par Littré (*or a chaucés et blans trumeaux*, où *trumeaux* signifie « bas des braies » [caleçons, dit Littré]) et de nier le sens de *trumel* = « bas du vêtement de la jambe », c'est qu'il n'a pas lu le volume X de *Romania* (de 1881), p. 400-401 et p. 599.

2. STRUMA a donné en a. fr. *estrume* (scrofules, écrouelles, goître) et ses dérivés *estrumeux*, *estrumé*.

3. Ou peut-être participe, comme je le proposerai plus loin.

4. i. e. le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter.

où le mot avait pris le sens figuré de « vêtement de la jambe » ou plus exactement, ajoutait-il, de « partie du vêtement de la jambe qui recouvre la partie inférieure de la jambe ». C'est uniquement à ce sens figuré que, tout comme G. Paris¹, il rattachait *estrumelé* — et c'est un point où je me permettrai d'intervenir ou plutôt de faire intervenir la la langue limousine.

Pour Schultz-Gora, *estrumelé* signifie « qui a perdu le vêtement de la partie inférieure de la jambe, ce qui en reste étant en lambeaux ».

Même dans le vers suivant :

Le vis a tot estrumelé.

(Légende de saint Julien, Éd. Tobler, v. 1385²)

où le mot a un sens physique, corporel (*zerfeltz* — « lacéré » — propose-t-il)³, il veut voir, après Tobler, une métaphore, par comparaison du visage avec un tissu de pantalon — ou de braies, plutôt ! — déchiré. Sens métaphorique, tiré d'un sens déjà figuré, métonymique (« jambe » de braies) de *trumel*, voilà qui est bien complexe : le patois d'Ussel suggère une explication plus directe et plus simple de ce vers, sans qu'aucune métaphore ni métonymie nous oblige à quitter le corps humain... pour y revenir à la fin du circuit stylistique.

*
* *

Quel est le mot limousin ? Sous sa forme la plus courante — et la plus conforme au français — c'est *ęstrümlă*⁴, participe passé passif du verbe *ęstrümlă* et surtout *ęęstrümlă* (littéralement : « s'ęstrumeler »). « S'ęstrumeler » c'est se blesser, souvent profondément, à la cheville, s'ęcorcher avec des sabots de bois, en marchant ou en courant. Plus exactement c'est l'os saillant de la cheville — la malléole *tibiale* ou interne — qui est en général atteint. Les blessures, mal soignées, s'ajoutant les unes aux autres, cet os n'était souvent qu'une plaie chez les enfants — au temps des sabots de bois, révolu vers 1945.

Le mot est bien composé de *ex* + *trümlă*, le *trumel* du vieux français.

1. *Zeitschrift für romanische philologie*, n° 34 (1910), p. 375 à 377.

2. Texte publié dans *Archiv für...neuen Sprachen*, n° 102, p. 125 et cité par Schultz-Gora.

3. Schultz-Gora, *article cité*, p. 377.

4. Forme de Chirac ; variante *ęstürmlă* (voir mon *Enquête linguistique sur le Plateau d'Ussel*. Paris, P. U. F., 1962, p. 27).

L'un des sujets que j'ai interrogés lors de mon enquête m'a répondu très spontanément : « Ah oui ! *e'ęstrümelà*, se blesser aux *trumés* ! » en me montrant ses malléoles internes.

Il ne me paraît pas douteux que le mot (*ęstrümelà/e'ęstrümelà*) soit resté à l'état archaïque au centre du Plateau d'Ussel, pays dont la langue s'est bien conservée (on y trouve de vieux mots tels que *égâ* (jument) < lat. *EQUA*, *fàdžâ* (faîne) < lat. *FAGIA*, etc.). Dans une zone située à quelques kilomètres au nord d'Ussel et plus proche de la Marche soumise à l'influence française, le mot a été visiblement rénové sous la forme plus transparente : *e'ęydzâvilà* (littéralement : s'« écheviller »).

Ces données de la dialectologie et de la géographie linguistique nous apportent, à mon avis, plusieurs indications utiles :

1° Elles confirment l'étymologie à laquelle s'était rallié Gaston Paris (à savoir que *estrumelé* est dérivé de *trumel*) et qu'ont adoptée également Schultz-Gora, Tobler et Lommatzsch ¹, Meyer-Lübke ², Gamillscheg ³. Le mot n'a donc pas de rapport avec latin *STRUMA* (scrupules, écrouelles) ou son diminutif *STRUMELLA*, sauf que, par rencontre, il peut y avoir plaie dans les deux cas — et que des sujets parlants du moyen âge ont peut-être été sensibles, avant certains étymologistes, à une ressemblance formelle (*estrume/estrumelé*) qui venait renforcer une certaine concordance sémantique.

2° Le *trümé* du patois de la région d'Ussel est bien aussi « la partie inférieure de la jambe » (et même la plus inférieure) comme disait Schultz-Gora pour le *trumel* français, mais non le mollet. Le mot patois peut nous permettre peut-être de préciser davantage le sens primitif français.

Trumel — et *trümé* — venant selon les étymologistes du francique **thrum* (morceau), le patois arverno-limousin suggère que, à l'origine, ce « morceau » était la malléole tibiale ou au moins le tibia inférieur (ainsi, bien entendu, que la chair qui les recouvrent). Un dérivé français, auquel on ne paraît pas avoir porté toute l'attention qu'il mérite, plaide au moins pour tibia : c'est *trumelière(s)*; opposé à *cuiSSIères* comme nous avons vu, ou à *cuiSSots*, *trumelière(s)* indique déjà formellement que le *trumel* était le bas de la jambe, au-dessous du genou. Mais *trumelière(s)*

1. *Altfranzösisches Wörterbuch*.

2. *Romanisches etymologisches Wörterbuch*.

3. *Etymologische Wörterbuch*.

avait dès l'origine un sens plus précis ; écoutons Enlart, dans son *Manuel d'archéologie française*, tome IV :

« On commence alors [peu avant 1300] à appliquer sur le devant... des cuisses et des jambes de grandes plaques courbées en gouttière, les cuissots et les *trumelières* ou grèves. La partie postérieure des membres restait garnie de mailles » (p. 488).

... « [A la fin du XIV^e siècle] des « demi-cuissots et demi-grèves sont doublés de mailles au revers des jambes. » (p. 503).

Il apparaît bien que, dès leur origine, les *trumelières* ont été les demi-grèves *antérieures* ¹. On a donné aussi le nom de *molletières* à la partie postérieure ². Les spécialistes de l'armure — qui, comme les artisans du vêtement, connaissent bien les noms des parties du corps — ne leur ont pas donné des noms au hasard.

Ainsi, en se fondant conjointement sur les types limousins *trümél/estrümelâ* et sur le vieux mot français *trumelière(s)* on peut proposer comme sens premier ou du moins ordinaire de *trumel/trumeau* : « partie tibiale de la jambe » c'est-à-dire « partie antérieure du bas de la jambe ». Ce sens limité expliquerait que l'on ait pu dire, par analogie de « trumel de la jambe » (celle-ci étant entendue couramment comme le « bas de la jambe » au-dessous du genou, cf. le dérivé *jambière*), « le trumel de la cuisse » :

Du trumel de la cuisse en porte une partie.

(Ayé d'Avignon, v. 477)

Je suis porté à comprendre, « la partie antérieure de la cuisse » plutôt que « le gras de la cuisse », si l'on entend cette dernière expression comme « la partie postérieure de la cuisse », le mollet de la cuisse, en quelque sorte. Il ne semble pas en effet que *trumel/trumeau*, quoi qu'en dise Schultz-Gora, ait jamais signifié spécialement « mollet ». Tout ce qu'on peut dire c'est qu'on lui donne parfois le sens « de toute la partie inférieure de la jambe » (mollet compris), quand on l'oppose à « cuisse » :

Si te ferras de cel coutiel

U en la cuisse ou ou trumiél.

(Roman de Mahomet)

1. « C'est un retour à la cnémide antique », dit Enlart, t. IV, p. 571. Il indique au même endroit leur nom latinisé (*ocree tibialia ferrea*) qui confirme leur place.

2. *Larousse du XX^e siècle*, article grève.

Dans certains autres exemples *trumel* paraît avoir une extension de sens plus grande encore : opposé à *bras* il désigne la *jambe* et ce n'est pas étonnant, car le *trumel* est la partie la plus visible de la jambe ¹; de même l'avant-bras est souvent appelé « bras ».

Dans l'exemple suivant (l'un des rares où *trumel* désigne « la jambe » en général) :

Tel XV en gisent les lui ens el prael
Qui ont perdu maint bras et maint trumel ².

bras et *trumel* sont certes des termes généraux parce que le point de rupture — horrible visu ! — est variable mais il est bien évident qu'ils désignent implicitement, par priorité, la partie inférieure des membres.

C'est par glissement et probablement par une mauvaise assimilation de l'animal à l'homme (ou de l'homme à l'animal ?) que le *trumeau*, en boucherie, désigne la cuisse, le jarret (au-dessus du genou) : déjà ce sens est attesté chez Eustache Deschamps :

Cul de jument et trumeaux plains d'enflure ³.

3° A partir de *trumel*, on s'explique le sens physique, corporel, de *estrumelé*, sens pleinement vivant en Limousin et en d'autres points du Massif Central — du moins tant qu'il y avait des sabots, causes des blessures ; est *estrumelé* celui qui a été blessé, écorché au *trumel*, qui a eu une parcelle de *trumel* enlevée par les coups, ou plutôt par les chocs.

Dès lors il semble que s'explique directement, sans qu'il soit nécessaire de recourir à la comparaison au tissu déchiré des jambes de braies, le vers suivant :

Le vis a tot estrumelé ⁴.

Il y aurait simple application au visage du mot employé primitivement, étymologiquement, pour désigner les écorchures, vives ou cicatrisées, du « bas de la jambe » ⁵. Un de mes amis, originaire de Vieilleville (Aveyron),

1. Quand on dit d'une femme qu'elle a de belles jambes, je suppose qu'on les juge jusqu'au genou, moins encore autrefois.

2. Auberi, éd. Tobler, p. 146, cité par Schultz-Gora.

3. Cité par Schultz-Gora, article cité.

4. Légende de saint Julien, v. 1385, cité par Schultz-Gora.

5. L'auteur de la légende de saint Julien ayant employé le mot *decrevés* pour les pieds avait besoin d'un autre mot fort et expressif (car il exalte les souffrances du saint) pour le

où *estürmelâ* existe (avec interversion de la voyelle et de la consonne, interversion qu'on rencontre aussi en a. fr.) a compris aussi tout spontanément de cette façon.

Ce sens corporel permettrait d'interpréter les exemples d'ancien français où *estrumelé*, figurant à côté de *nu*, ne paraît pas signifier « déguenillé », quoi qu'on en ait dit :

Cil a ces vies capes ereses et a celes taceles
vestures qui sont nu et deauc et estrumele.

(Aucassin et Nicolette)

Ne peut-on comprendre ici « couvert d'écorchures, de blessures » (aux trumeaux), du fait du manque de chaussures ? De même saint Julien avait les pieds tout « décrevés » ... et « le vis estrumelé ». Mais *nu*, bien sûr, ne signifie pas toujours « nu comme un ver » et il n'est pas absolument impossible de traduire ici *estrumelé* par « déguenillé »¹ ou même par « sans chausses ».

4° Ce n'est que par figure que, *trumel* ayant pris le sens de « jambes

visage qui a des « crevasses » (comme dit Schultz-Gora) dues sans doute aux « froidures » et au « hasle » mais peut-être aussi à d'autres « grans mals » :

[II] A souffert mainte froidure ;
Parmi mainte grant roche dure
Passe Juliens tos deschaus,
De froidures et de grans mals
Et du hasle forment grevés.
Les piés avoit tos decrevés...
Le vis a tot estrumelé.
Sovent fu ribaut apelé... (v. 1377-1386)
(Archiv für... neueren Sprachen, n° 102, p. 125)

Remarquons qu'ici *estrumelé* appelle pour ainsi dire *ribaut*. Dans les textes que nous avons quatre autres fois *estrumelé* est associé à *ribauts* ou à *pautoniers* (souteneurs de tavernes). Ce texte-ci indique bien que *estrumelé* ne signifie pas seulement « déguenillé » (comme le croyait Schultz-Gora dans cette association de mots *ribaut estrumelé*) : ici, même, il ne s'agit que du *mal physique* (crevasses, gerçures et peut-être écorchures vives ou cicatrisées). Si Julien fut souvent appelé *ribaut* c'est à cause de cela, de ses « pieds décrevés » et de « son vis estrumelé ».

1. Godefroy donne un autre exemple de *estrumelé* accouplé avec *nu* :

Quant li ribaut nu et estrumelé
Oent ces mots, s'ont grant joie mené.

(Huon de Bordeaux, v. 4069.)

Cf. aussi : Ribauz nuz esturmelez (Guil. Guiart, cité par Tobler-Lommatzsch).

des braies ¹ (comme nous disons jambes de pantalon, bras de chemise, doigts de gant, etc.), *estrumelé* a pu signifier « qui a le bas des braies déchiré » et par extension « déguenillé jusqu'aux cuisses » et « déguenillé » en général ².

Remarquons qu'en Limousin le sens secondaire et vestimentaire de *trumel* et *estrumelé* n'existe pas à ma connaissance et ne doit pas avoir existé : raison pour laquelle peut-être un Limousin — ou un originaire de certaines régions du Massif Central — n'est pas porté à donner un sens métaphorique à l'expression « le vis a tot estrumelé » !

Remarquons aussi que dans les textes d'ancien français il n'existe pas, du moins à ma connaissance, de verbe **estrumeler* ou **s'estrumeler*, correspondant au verbe limousin. Et pourtant l'adjectif *estrumelé* a tout l'air d'un ancien participe. Le limousin actuel refléterait-il un état de langue mieux conservé que l'ancien français ?

Quoi qu'il en soit, l'observation des mots limousins du Plateau d'Ussel ou d'autres lieux permettrait en définitive :

- de confirmer le sentiment des étymologistes :
estrumelé a bien été fait sur *trumel* ;
- de préciser (avec le renfort du dérivé français *trumelière(s)*) le sens ordinaire de *trumel/trumeau* : « partie tibiale de la jambe » et même partie infra-tibiale de la jambe ;
- de constater qu'il a existé et qu'il existe toujours un sens propre, corporel de l'adjectif (ou du participe-adjectif) dérivé de *trumel*, comme on pouvait le penser d'après les composants : ex + *trumel* + é.

Si le limousin, archaïque, *estrümèlâ* a toujours le sens corporel de « écorché, blessé au trumeau », il est raisonnable de penser que l'ancien français l'a eu aussi quand certains textes s'interprètent mieux ainsi et quand un auteur semble bien avoir employé ce mot expressif pour parler d'un visage qui a particulièrement souffert.

Tout cela n'empêche pas, bien entendu,

- que *trumel/trumeau* ait pris le sens étendu de « jambe » par opposition

1. Or a chaperons bons et beaux,
Or a chaucés et blans trumeaulx.

(E. Deschamps, ex. cité par Littré et repris par G. Paris, puis par Schultz-Gora)

2. Godefroy ne donne pas d'autre sens à *estrumelé* que « déguenillé, en haillons ».

à « bras » ou à « hanche », et le sens figuré de « partie inférieure des jambes des braies » ;

- que *estrumelé* signifie (d'après ce nouveau sens de *trumel*) « dégue-nillé, en haillons » ou peut-être même « sans chausses » ¹, dans quelques rares textes explicites ².

Mais sur les cinq exemples que nous avons où *estrumelé* est associé à *ribaut* ou *pautonnier*, dans quatre (y compris spécialement celui de saint Julien) il peut évoquer le mal qu'ils ont sur eux (blessures, plaies, crevasses ou cicatrices) plutôt que des guenilles, s'ils en ont ³. Dans un seul cas (Aliscans 6377), Renoart traité de « tortus estrumelez » (« tu sembles bien desvez, — ou un ribaut qui le feu ait gardé ») comprend que l'injure est relative — ou partiellement relative — à ses vêtements et répond :

Païen, ... por quoi me ramposnez ?
A vos qu'en tient se ai dras despennez ?

*
* *

Il serait évidemment satisfaisant pour l'esprit que l'on puisse proposer pour *trumel* ou pour *estrumelé* un unique sens qui conviendrait à tous les textes (dont peu sont explicites) où ces termes nous sont conservés. Tel n'est pas le cas et ce n'est pas étonnant avec des mots comme *trumel*/*trumeau*, sujets à prendre une extension plus ou moins grande (cf. « jambe » lui-même et « bras »), prêts aussi à recevoir des sens métonymiques ; ce n'est pas moins étonnant pour *estrumelé*, venu de l'un ou de l'autre sens de *trumel*. Mais il paraîtrait bien surprenant qu'en ancien

1. Ou, d'abord, comme dit Schultz-Gora, « avec un vêtement de la partie inférieure de la jambe en lambeaux ». (Trad. de M. Faucher.)

2. En particulier dans cet exemple de Gaydon (v. 1999)

Mal fu vestus, si fu estrumelez.

où « *si fuz estrumelez* » a bien l'air de s'ajouter à « mal vestus » comme une précision de même ordre ou une explication.

3. Dans deux de ces exemples (plus celui d'Aucassin) *estrumelé* est associé à *nu* (ex. cité de Huon de Bordeaux et ex. de Guil. Guiart, II, 3413).

Enfin dans cet exemple supplémentaire (pris dans Tobler-Lommatzch),

Quant Açopart vi li rois si fraë
Et si velus et si estrumelés
Et si hideus come che fust un malfés...

(Bueve de Hantone).

il n'est pas question, apparemment, de vêtement et de guenilles, mais du corps seul.

français *estrumelé* eût « perdu le contact » avec le sens propre, immédiat, corporel de *trumel* quand nous constatons qu'en patois limousin — et dans des patois voisins — il ne l'a pas encore fait de nos jours. *Estrumelé* ne signifie probablement pas « couvert d'écrouelles » (STRUMELLA) comme l'avait pensé d'abord G. Paris, mais quelquefois sans doute « écorché au trumel » et autres places. Le mot limousin permettrait ainsi de mettre un trait d'union ou un moyen terme entre les deux étymologies — et les deux sens — que ce savant avait successivement donnés à l'a. fr. *estrumelé* ¹.

A. LANLY.

1. 1° *estrumelé* vient de *strumella* et signifie « couvert d'écrouelles ».
- 2° *estrumelé* vient de *trumel* et signifie « privé du vêtement des jambes ».